

## Note sur l'accompagnement en sortie scolaire

Un adulte bénévole qui accompagne un groupe en sortie scolaire doit :

1. Avoir une attitude exemplaire, responsable et respectueuse vis-à-vis de tous les élèves : surveiller son langage, ne pas fumer et maintenir une distance physique et relationnelle avec les enfants.
2. Ne pas utiliser son téléphone portable, sauf en cas de force majeure.
3. Ne prendre aucune photographie, aucun film et aucun enregistrement des enfants, sauf demande exceptionnelle de l'enseignant-e.
4. Identifier les enfants du groupe dont il est responsable, s'assurer que les enfants l'ont bien identifié-e aussi et rester en permanence avec eux.
5. Aider les élèves à rester attentifs et à s'investir dans l'activité.
6. Aider au respect des consignes de l'enseignant-e ou de l'animateur-trice de la sortie.
7. Veiller à la sécurité et à la santé des enfants : protections solaires, hydratation, port de vêtements adaptés à la météo...
8. Garder confidentielle toute information portée à sa connaissance et relative à la vie privée des élèves.
9. Ne prendre aucune initiative sans avoir préalablement informé l'enseignant-e et obtenu son accord.
10. Respecter les choix pédagogiques et organisationnels prévus par l'enseignant-e.